

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** 3A MATE**Code du produit:** 21-012**Numéro de version:** 8**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Emploi de la substance / de la préparation: Produit biocide**Restrictions:** Usage réservé à un personnel professionnel spécialisé.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Identification de la société/l'entreprise:**CIN - Corporação Industrial do Norte, S.A. - Av de Dom Mendo, nº 831
4474-009 Maia - Portugal - Tel + 351 229 405 000 - customerservice@cin.comCIN Industrial Coatings, S.A. - Av. de Dom Mendo, nº 330 - Ap 1008 - 4474-009 Maia - Portugal
Tel. + 351 229 405 000 - customerservice@cin.comTintas CIN Angola, S.A., R. Pedro Álvares Cabral, nº21 - Cx Postal 788 - Benguela - Angola
T + 244 222 397 527 - tcin@cinangola.co.aoTintas CIN de Moçambique, S.A. - Av. das Indústrias, 2507 - Machava - Moçambique
T + 258 21 748 012 - geral@cin.co.mzCIN Valentine, S.A.U. - P. I. Can Milans - Riera Seca, 1 - 08110 Montcada i Reixac - Barcelona - España
T + 34 93 565 66 00 - customerservice.es@cin.comPinturas CIN Canárias, S.A.U. - P. I. Güímar, Manzana 13, Parcela 2 - 38509 Güímar - Tenerife
T + 34 922 505 330 - customerservice.es@cin.comCIN Celliose, S.A.S. - Chemin de la Verrerie - BP 58 - 69492 Pierre Bénite Cedex - France
Tel + 33 (0) 4 72 39 77 35 - customerservice.fr@cin.com**Service chargé des renseignements:**

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: msds@cin.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence**Portugal:**

- de la Société: + 351 229 405 000
- du Centre Anti-Poison: + 351 800 250 250
- Service d'Émergence (24 heures): + 351 213 524 765

Espagne:

- de la Société: + 34 93 565 66 00
- du Centre Anti-Poison: + 34 91 562 04 20

Canaries:

- de la Société: + 34 922 505 330

Page: 2/15

Date d'impression: 14.07.2025
Date de révision: 14.07.2025**Fiche de données de sécurité**
Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878**Nom du produit: 3A MATE**

(suite de la page 1)

France:

- de la Société: + 33 (0) 553 875 165
- du Centre Anti-Poison: + 33 (0) 145 425 959

Belgique

- Service d'Émergence (24 heures): + (32) 070 245 245

Luxembourg

- Service d'Émergence (24 heures): + (352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très毒ique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

OIT (CAS: 26530-20-1)

CMIT/MIT (CAS: 55965-84-9)

BIT (CAS: 2634-33-5)

· Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: 3A MATE

(suite de la page 2)

- P391 Recueillir le produit répandu.
 P501 Éliminer le contenu et / ou son récipient comme déchet dangereux par l'intermédiaire d'un gestionnaire autorisé, conformément à la réglementation en vigueur.

· **Indications complémentaires:**

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

· **Règlement sur les Produits Biocides**

Contient des produits biocides: BIT et CMIT/MIT.

Contient des produits biocides pour la protection du film sec: IPBC, DIURON et OIT.

Contient substance active biocide : Deltaméthrine (CAS 52918-63-5).

· **2.3 Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

CAS: 1317-65-3 EINECS: 215-279-6 Reg.nr.: -	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-25%
CAS: 52918-63-5 EINECS: 258-256-6 Reg.nr.: -	deltaméthrine (ISO) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H331; Aquatic Acute 1, H400 (M=1000000); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000000)	≥0,000025-≤1%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Reg.nr.: -	BIT (CAS: 2634-33-5) Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	<0,05%
CAS: 55406-53-6 EINECS: 259-627-5 Reg.nr.: -	IPBC (CAS: 55406-53-6) Acute Tox. 3, H331; STOT RE 1, H372; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≥0,025-≤0,1%

(suite page 4)

FR

Nom du produit: 3A MATE

(suite de la page 3)

CAS: 330-54-1 EINECS: 206-354-4 Reg.nr.: -	diuron Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H302	≥0,0025-<0,025%
CAS: 26530-20-1 EINECS: 247-761-7 Reg.nr.: -	OIT (CAS: 26530-20-1) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 ATE: LD50 oral: 125 mg/kg LD50 dermique: 311 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 0,27 mg/l Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,0025-<0,025%
CAS: 55965-84-9 Reg.nr.: -	CMIT/MIT (CAS: 55965-84-9) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,00025-<0,0015%

Indications complémentaires:

Ce mélange contient ≥ 1% de dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) La classification de l'annexe VI relative au dioxyde de titane ne s'applique pas à ce mélange selon sa note 10.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon sans frotter.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

N'oubliez pas de retirer les lentilles.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si nécessaire, transporter la victime vers un centre médical et dans la mesure du possible apporter l'étiquette ou l'emballage.

NE LAISSER EN AUCUN CAS LA VICTIME SEULE.

Conseils thérapeutiques aux médecins et au personnel de santé : Traitement symptomatique et de soutien.

(suite page 5)

FR

Nom du produit: 3A MATE

(suite de la page 4)

SI UN AVIS MEDICAL EST NECESSAIRE, CONSERVER L'ETIQUETTE OU L'EMBALLAGE ET CONSULTER LE SERVICE D'INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.
Téléphone d'urgence - voir section 1.4

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
· **Equipement spécial de sécurité:** L'utilisation d'un appareil respiratoire peut être nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Voir chapitres 7 et 8.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter l'inhalation de la pulvérisation du produit.
Éviter le contact avec la peau (pyréthrinoïdes peuvent provoquer des paresthésies).
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.
Se laver les mains après chaque utilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

(suite page 6)

FR

Nom du produit: 3A MATE

(suite de la page 5)

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium

 VLEP (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³

- DNEL

CAS: 330-54-1 diuron

Dermique	DNEL Effets systémiques à long terme	5,79 mg/kg bw/24h (travailleurs)
----------	--------------------------------------	----------------------------------

Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à long terme	0,17 mg/m ³ (travailleurs)
-------------	--------------------------------------	---------------------------------------

CAS: 55965-84-9 CMIT/MIT (CAS: 55965-84-9)

Oral	DNEL Effets systémiques à long terme	0,09 mg/kg/day (consommateurs)
------	--------------------------------------	--------------------------------

Inhalatoire	DNEL Effets systémiques à court terme	0,11 mg/kg/day (consommateurs)
-------------	---------------------------------------	--------------------------------

	DNEL Effets locaux à court terme	0,04 mg/m ³ (consommateurs)
--	----------------------------------	--

	DNEL Effets locaux à long terme	0,04 mg/m ³ (travailleurs)
--	---------------------------------	---------------------------------------

		0,02 mg/m ³ (consommateurs)
--	--	--

		0,02 mg/m ³ (travailleurs)
--	--	---------------------------------------

- PNEC

CAS: 55965-84-9 CMIT/MIT (CAS: 55965-84-9)

PNEC eau	0,003 mg/l (eau douce)
----------	------------------------

PNEC STP	0,23 mg/l
----------	-----------

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Protection respiratoire:



Choisir une protection respiratoire adaptée au niveau d'exposition réel ou prévu, au type de composé et à son niveau de danger, certifiée conformément aux normes applicables. Pour les applications à faible exposition, utilisez des masques respiratoires avec une protection/des filtres adéquats. Pour les applications avec un niveau d'exposition supérieur aux Valeurs Limites d'Exposition (VLE), utiliser des masques respiratoires avec des filtres adéquats ou des masques respiratoires à ventilation assistée, selon l'évaluation des risques réalisée par les services de prévention des risques professionnels.

- Protection des mains:



Gants de protection

(suite page 7)

FR

Nom du produit: 3A MATE

(suite de la page 6)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Porter des gants résistant aux produits chimiques.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· **Protection du corps:** Porter un vêtement de protection jetable.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales.****· État physique**

Liquide

· Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition100 °C (CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de pureté)
Non applicable.**· Inflammabilité**

Non déterminé.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé.

· Inférieure:

Non déterminé.

· Supérieure:

>100 °C (ISO 3679)

· Point d'éclair:

Non déterminé.

· Température d'ignition:

Non déterminé.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH à 20 °C7- <10 **· Viscosité:**> 20.5 (mm²/s)**· Viscosité cinématique 40 °C**

Entièrement miscible

· Solubilité

Non déterminé.

· l'eau:

23 hPa (CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de pureté)

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**· Pression de vapeur à 20 °C:**1,391 g/cm³**· Densité et/ou densité relative**

Non déterminé.

· Densité à 20 °C:**· Densité relative.**

(suite page 8)

FR

Nom du produit: 3A MATE

(suite de la page 7)

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations:	<p>Les données en référence de cet item se rapportent à la couleur blanche.</p> <p>Les dispositions de la directive 2004/42/CE sur les Composés Organiques Volatils (COV's) s'applique à ce produit. Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou fiche technique pour plus d'informations.</p>
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Test de séparation des solvants:	
· VOC (CE)	27,4 g/l 1,97 %
· Teneur en substances solides:	52,6 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosifs désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

FR

Nom du produit: 3A MATE

(suite de la page 8)

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

CAS: 52918-63-5 deltaméthrine (ISO)

Oral	LD50	87 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/6 h	0,6 mg/l (rat)

CAS: 2634-33-5 BIT (CAS: 2634-33-5)

Oral	LD50	1.193 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.115 mg/kg (rat)

CAS: 55406-53-6 IPBC (CAS: 55406-53-6)

Oral	LD50	1.795 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
	LC50/72 h	0,026 mg/l (scenedesmus subspicatus (algue))

CAS: 330-54-1 diuron

Oral	LD50	150 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	5,05 mg/l (rat)
	LC50	14,7 mg/l (poisson)

CAS: 26530-20-1 OIT (CAS: 26530-20-1)

Oral	LD50	125 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	311 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,27 mg/l (ATE)
	LC50	0,047 mg/l (poisson)

CAS: 55965-84-9 CMIT/MIT (CAS: 55965-84-9)

Oral	LD50	561 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	660 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	2.360 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

FR

Nom du produit: 3A MATE

(suite de la page 9)

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers**· Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:****CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium**

EC50/48 h	>1.000 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
EC50/72 h	>200 mg/l (<i>desmodesmus suspicatus</i>)
LC50/96 h	>10.000 mg/l (<i>oncorhynchus mykiss</i> (<i>truite arc-en-ciel</i>)))

CAS: 52918-63-5 deltaméthrine (ISO)

EC50/48 h	0,0000131 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
EC50/96 h	>9,1 mg/l (<i>algues</i>)
LC50/96 h	0,00015 mg/l (<i>oncorhynchus mykiss</i> (<i>truite arc-en-ciel</i>)))

CAS: 2634-33-5 BIT (CAS: 2634-33-5)

EC50/48 h	1,45 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
LC50/96 h	5,9 mg/l (<i>lepoemis macrochirus</i> (<i>poisson</i>)))
	1,49 mg/l (<i>oncorhynchus mykiss</i> (<i>truite arc-en-ciel</i>)))
	5,3 mg/l (<i>pleuranetes platessa</i>)
	1,6 mg/l (<i>salmo gairdneri</i>)

CAS: 55406-53-6 IPBC (CAS: 55406-53-6)

EC50b/72 h	0,022 mg/l (<i>scenedesmus subspicatus</i> (<i>algue</i>)))
EC50/3 h	44 mg/l (<i>bacterium</i>)
EC50/48 h	0,16 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
EC50r/72 h	0,053 mg/l (<i>desmodesmus suspicatus</i>)
EC50/72 h	0,022 mg/l (<i>scenedesmus subspicatus</i> (<i>algue</i>)))
LC50/96 h	0,067 mg/l (<i>oncorhynchus mykiss</i> (<i>truite arc-en-ciel</i>)))

CAS: 330-54-1 diuron

EC50/48 h	1,4 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
EC50/72 h	0,02 mg/l (<i>scenedesmus subspicatus</i> (<i>algue</i>)))

CAS: 26530-20-1 OIT (CAS: 26530-20-1)

EC50/24 h	0,22 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
EC50/48 h	0,32 mg/l (<i>daphnia magna</i>)

(suite page 11)

FR

Nom du produit: 3A MATE

(suite de la page 10)

EC50	0,004 mg/l (<i>selenastrum capricornutum</i> (algue)) 0,32 mg/l (<i>daphnia magna</i>) 0,02 mg/l (<i>selenastrum capricornutum</i> (algue))
EC50/72 h	419 mg/l (<i>scenedesmus subspicatus</i> (algue))
LC50/96 h (statique)	0,61 mg/l (<i>cyprinus carpio</i>) 0,019 mg/l (<i>Ictalurus punctatus</i>) 0,18 mg/l (<i>lepoemis macrochirus</i> (poisson)) 0,047 mg/l (<i>oncorhynchus mykiss</i> (truite arc-en-ciel)) 0,05 mg/l (<i>salmo gairdneri</i>) 0,32 mg/l (trout)
LC50/48 h (statique)	0,13 mg/l (<i>daphnia magna</i>)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
 - **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
 - **Autres indications écologiques:**
 - **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Les informations fournies sont basées sur la directive (UE) 2008/98.
 - **Catalogue européen des déchets**
Ce produit est considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive européenne 2008/98/CE.
 - **Catalogue européen des déchets**
08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

(suite page 12)

FR

Nom du produit: 3A MATE

(suite de la page 11)

Emballages non nettoyés:
Recommandation:

Eliminer le contenu et/ou son récipient comme un déchet dangereux au travers d'un gestionnaire agréé conformément à la réglementation en vigueur.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (deltaméthrine (ISO))

· IMDG

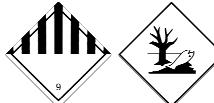
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (deltamethrin (ISO), OIT (CAS: 26530-20-1)), MARINE POLLUTANT

· IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (deltamethrin (ISO))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· Classe

9 Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

9

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant:

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice

Attention: Matières et objets dangereux divers.

Kemler):

90

· No EMS:

F-A, S-F

· Stowage Category

A

14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

(suite page 13)

FR

Nom du produit: 3A MATE

(suite de la page 12)

Indications complémentaires de transport:
ADR

- Quantités limitées (LQ)
- Quantités exceptées (EQ)

5L

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

3

(-)

IMDG

- Limited quantities (LQ)
- Excepted quantities (EQ)

5L

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DELTAMÉTHRINE (ISO)), 9, III

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

RÈGLEMENT (UE) N.° 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N.° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
Règlement (CE) n.° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

CAS: 330-54-1 diuron

Annex I Part 1

Annex I Part 2

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)

FR

Nom du produit: 3A MATE

(suite de la page 13)

· RÈGLEMENT (UE) N.° 2019/1148

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n.° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n.° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (CE) N.° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)**

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

- **Classe de pollution des eaux:**

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases des sections 2 et 3

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H331 Toxique par inhalation.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 15)

FR

Nom du produit: 3A MATE

(suite de la page 14)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation cutanée	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Dangers pour le milieu aquatique- danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	

Service établissant la fiche technique:

CIN - Corporação Industrial do Norte, S.A.
Av de Dom Mendo, n° 831 (antes EN13 km6) - 4474-009 Maia - Portugal
Capital Social € 25.000.000 - C.R.C. da Maia / NIPC: 500 076 936

Contact: Voir l'adresse dans le point 1 de cette Fiche de données de sécurité

Date de la version précédente: 18.01.2022

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**